

ARRETE N° 2013. *MJ* . 2013/57 . 0007

Etablissant la liste des personnes qualifiées pouvant intervenir en établissement ou service social ou médico-social

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE FRANCHE-COMTE

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU TERRITOIRE DE BELFORT

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

**VU** la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.311-5, R.311-1 et R.311-2 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le décret 2003-1094 du 14 novembre 2003 relatif à la personne qualifiée ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté, de Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil Général du Territoire de Belfort et de Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Territoire de Belfort ;

**ARRETEMENT**

**ARTICLE 1**

Sont nommées Personnes Qualifiées au sens de l'article L.311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

Madame Jacqueline REINICHE, 48 rue de la 5ème DB, 90000 BELFORT

Madame Chantal ZAPPINI, 4 avenue Jean MOULIN, 90110 ROUGEMONT LE CHÂTEAU

Madame Monique HUMBERT, 2 chemin des CEILLETES, 90170 ETUEFFONT

Monsieur Philippe MANGA, 3 r Joseph L'Homme, 90200 GIROMAGNY

**ARTICLE 2**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté, le Président du Conseil général du Territoire de Belfort ou le Préfet du Territoire de Belfort, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, ou publication pour les tiers.

**ARTICLE 3**

Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté, Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil Général du Territoire de Belfort et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Territoire de Belfort sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Besançon, le

06 JUIN 2013

La Directrice Générale de  
l'Agence Régionale de  
Santé de Franche-Comté

Sylvie MANSION

Le Président du Conseil  
général du Territoire de  
Belfort

Yves ACKERMANN

Le Préfet du Territoire de  
Belfort

Jean-Robert LOPEZ